

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Réception par le préfet : 29/03/2016

Publication : 29/03/2016

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 17 MARS 2016

DECISION

Numéro 16 - 03 - 020

Décision 1 : Les avenants n° 1 aux lots 1 et 2 du marché de migration des installations de téléphonie traitant les appels d'urgence 18/112 et administratifs et intégration dans le système de gestion opérationnelle ARTEMIS V2.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 9 mars 2016 s'est réuni le 17 mars 2016 à partir de 11 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (membre du bureau), Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Les deux projets d'avenants ont pour objet de découper les phases de réalisation des prestations afin d'intégrer les contraintes d'installations et de vérifications des solutions sur les sites de l'UTA Nord à Roanne et du CODIS/UTA Sud à Saint Etienne en prenant également en compte une interruption pendant l'Euro 2016 de football. Ils concernent :

⇒ Le Lot n°1 (Acquisition, installation et maintenance relative à la migration des installations de téléphonie traitant les appels d'urgence 18/112 et administratifs) qui a été attribué à la société JL SYSTEM.

⇒ Le Lot n°2 (Fourniture de l'ensemble des prestations et installations permettant la prise en charge des appels d'alerte dans ARTEMIS V2 à partir de la nouvelle infrastructure de téléphonie et maintenance associée) qui a été attribué à la société SIS.

Ces avenants n'ont pas d'incidence financière.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le Bureau du Conseil d'administration approuve le projet d'avenant n°1 au lot n°1 relatif à *l'acquisition, l'installation et la maintenance relative à la migration des installations de téléphonie traitant les appels d'urgence 18/112 et administratifs* du marché cité en objet et autorise le Président à signer le document joint en annexe.

Article 2 :

Le Bureau du Conseil d'administration approuve le projet d'avenant n°1 au lot n° 2 relatif à *la fourniture de l'ensemble des prestations et des installations permettant la prise en charge des appels d'alerte dans ARTEMIS V2 à partir de la nouvelle infrastructure de téléphonie et maintenance associée* du marché cité en objet et autorise le Président à signer le document joint en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20160317-16-03-020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2016

Publication : 29/03/2016 Décision du Bureau du Conseil d'administration – 17 mars 2016

